



Indemnité suite à rupture de bail

Par **domifisch**, le **29/04/2008** à **09:16**

notre locataire vient de prendre possession d'une maison en location. Il y trouve de multiples défauts (odeurs, humidité). Nous lui proposons de rompre le bail immédiatement et de lui faire cadeau du mois de loyer et du mois suivant (mai) pour lui permettre de trouver autre chose. Il exige une compensation financière pour les désagréments subis. Faut-il donner suite? Il nous menace de faire intervenir huissier pour constat. Merci de votre aide.